Envoyé en préfecture le 14/03/2026
Reçu en préfecture le 14/03/2026
Publié le
ID : 035-213501067-20260302-D_2026_03_03-DE

République Française
Département d'Ille et Vilaine

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ERCÉ EN LAMÉE

Nombre de Conseillers Municipaux : **Séance du 2 mars 2026**

En exercice 13
Présents 13
Votants 13

L'an deux mil vingt six
le deux mars à vingt heures
le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Isabelle BERTIN, Maire.

Date de la convocation
24 février 2026

Présents (13): **MM BERTIN Isabelle, RABANNE Myriam, THÉPAUT Isabelle, ÉON Christophe, HUBERT Armelle, DELÉPINE Didier, MANROT Crystel JACOB Erwan, AULNETTE Maïwenn, BOULIGAND Laëtitia, RENAUD Sébastien, ROULLEAUX Adrien, GUIHEUX Monique**
Absents excusés (0):,
Pouvoir (0):
Madame Myriam RABANNE a été nommée secrétaire de séance.

Objet de la délibération
N°2026-03-03 Affectation du résultat 2025 – Budget commune

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme le Maire procède à l'affectation du résultat 2025 COMMUNE.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L. 2222- 3 ;
Vu le rapport de présentation des résultats anticipés Budget commune pour l'année 2025
Vu la validation des résultats anticipés 2025 du comptable public

Après délibération, le Conseil Municipal avec 13 voix pour, 0 abstention, 0 contre

- DÉCIDE l'affectation du résultat excédentaire de la section de fonctionnement, comme suit C/1068 pour 105 632.13 € afin de couvrir un besoin de financement de la section d'investissement
- AUTORISE Mme le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

Adopté . Pour extrait conforme à l'original. Le Maire.